

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 26 MAI 2023

Date de convocation : 22/05/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six du mois de mai et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – MARTIN Marie – PINET Florent – EYMERY Thomas – VARRY Simon – BEGOU Louis

ABSENTS : PISTONO Marie-Paule – PARA Jérôme

ABSENTS REPRESENTS : LESPAGNE Patricia (pouvoir à ACANFORA Christiane)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

Accord à l'unanimité

LOTISSEMENT :

- **Emprunt** : Le crédit agricole et la caisse d'épargne, démarchés, ont fourni des propositions pour un emprunt de 260 000 € : crédit relais et emprunt sur 20 ans. Après débat, le conseil municipal propose un crédit relais sur 2 ans pour 130 000 € (remboursement des ventes de lots) et un emprunt de 130 000 € sur 20 ans. Une réponse de la caisse des dépôts est attendue, une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.
  
- **Permis d'aménager** : Le conseil municipal après lecture des projets du permis d'aménager du lotissement autorise Madame le Maire à déposer le permis d'aménager. L'estimation des travaux est de 210 000 € H.T.  
VOTE A L'UNANIMITE
  
- **Choix du nom – esquisses – cahier des charges** : le nom retenu pour le lotissement est Le Pré de La Combe. Les remarques ont été transmises et prises en compte sur la proposition de l'esquisse. Les demandes d'acquisition des lots seront satisfaites dans l'ordre d'arrivée.

DEVIS VIDEOPROJECTEUR ET WEBCAM

Il est proposé au conseil municipal de s'équiper d'un vidéoprojecteur avec un écran pour une meilleure projection des documents lors des réunions, et d'une webcam pour les réunions en visio-conférence, pour un coût de 834.64 €

VOTE A L'UNANIMITE

RENOUVELLEMENT CERTIFICAT ELECTRONIQUE

JVS Mairistem propose un devis pour le renouvellement du certificat électronique de 480€. Ce certificat permet d'envoyer par dématérialisation les délibérations à la préfecture, et les documents comptables au trésor public.

VOTE A L'UNANIMITE

COMPTEURS ELECTRONIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION

Ce dossier n'est pas finalisé, il est reporté à un prochain conseil municipal.

PASSAGE A LA M57

La réglementation nous impose de changer de nomenclature comptable (passage de la M14 à la M57) au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le trésorier a émis un avis favorable.

VOTE A L'UNANIMITE

CREANCES ETEINTES

Un dossier de surendettement a été déposé par un administré, accepté par la banque de France. Cela entraîne l'annulation de sa dette : 3 687.49 € sur le budget principal et 393.82 € sur le budget de l'eau.

Afin d'annuler ces dettes, il est nécessaire de prévoir les crédits sur le budget principal par une décision modificative : il convient de rajouter 2 654 € à l'article 6542 (créances éteintes), et de déminuer l'article 6011 (matières premières) pour 1 970 €, et de diminuer l'article 673 (titres annulés) pour de 684 €.

VOTE A L'UNANIMITE

### **PROGRAMME NATIONAL PONTS**

Madame le Maire expose à l'assemblée, les conclusions de la phase d'évaluation du Pont de Géront par IT05. Un problème de sécurité lié aux défauts constatés sur l'ouvrage visité a été mis en évidence.

Les services du Département 05 ont effectués un diagnostic et proposent deux mesures de sécurité immédiate :

- La restauration pour 46 000 € TTC soit 38 333.33 € H.T.
- La reconstruction pour 36 000 € TTC soit 30 000 € H.T.

Le conseil municipal, décide de retenir la reconstruction pour 30 000 € H.T. et de solliciter une aide de la Dotation de Soutien à l'investissement Local dans le cadre de travaux d'aménagement urbains et la sécurisation des ouvrages d'art, à hauteur de 80% soit 24 000 €.

VOTE : A l'unanimité

### **VOIRIE COMMUNALE LES PUSTEAUX – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire évoque à nouveau le projet de sécurité routière à l'entrée du hameau des Pustaux, dans la zone 30.

Un marquage au sol destiné à réduire visuellement la largeur de la chaussée, sera effectué en juillet pour 510 € H.T.

Sur le RD1075, deux radars pédagogiques seront installés aux entrées du village, coût 4 997.84 €.

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes au titre des amendes de police à hauteur de 50% soit 2 753.92 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **ETUDE DES HYPOTHESES POUR LE TRANSFERT DES EU RIVE DROITE**

Le 12 juin, une réunion se déroulera en mairie afin de discuter sur les hypothèses du transfert des eaux usées de la rive droite.

### **PROPOSITION IT05 : MISSION RESEAU EAU LIOCHETTE / PUSTEAUX – TRAVAUX LIOCHETTE**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux secs et de réfection de canalisation ancienne d'eau potable et d'assainissement. Dans ce cadre, les services d'IT05 propose une aide à la décision un accompagnement dans le choix d'un bureau d'études qui aura la charge des missions de maîtrise d'œuvre, pour un coût de 1 170 €, détaillé comme suit :

- Rédaction des pièces techniques et administratives du marché : 702 €
- Analyse des offres avec remise d'un rapport d'analyse des offres : 468 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Commission élection** : La préfecture nous demande de nommer un habitant pour la commission élection.

**Compte-rendu n°2 du conseil d'école et lettre des parents d'élèves** : les parents d'élèves se sont réunis pour l'aménagement de la cour de l'école : bac à sable, végétalisation de la cour, sécurité du mur. Nous attendons les devis.

**Information réglementaire** :

**Organisation d'exercices de sécurité civile au bénéfice des communes et des communautés de communes** :

Séance levée à 18 heures 30